



BUDGET PRIMITIF



BUDGET ANNEXE

DES ACTIVITÉS LYRIQUES
ET SYMPHONIQUES

POUR L'EXERCICE 2013





Commune de TOURS
Budget Primitif 2013

République Française

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES

NUMERO DE SIRET : 21370261600094

Poste Comptable de : Trésorier Principal de Tours Municipal

M. 14

BUDGET PRIMITIF
Voté par nature

ANNEE 2013

Sommaire

I. Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
- A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs
- A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes
- A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux
- A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
- A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier
- A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie
- A2.9 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cepen

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT)

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT



Commune de TOURS

Budget Primitif 2013

INFORMATIONS GENERALES

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ~~ou sans~~ les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2) ;
- avec ~~ou sans~~ vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (2) :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (~~délibération n°~~ du

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ~~ou cumulé~~ – de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile.



Commune de TOURS

Budget Primitif 2013

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 928 632,00	5 928 632,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 928 632,00	5 928 632,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	60 000,00	60 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		60 000,00	60 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 988 632,00	5 988 632,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 089 892,00	0,00	1 042 843,00	1 042 843,00	1 042 843,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 709 202,00	0,00	4 799 906,00	4 799 906,00	4 799 906,00
65	Autres charges de gestion courante	23 726,00	0,00	23 383,00	23 383,00	23 383,00
Total des dépenses de gestion courante		5 822 820,00	0,00	5 866 132,00	5 866 132,00	5 866 132,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 825 320,00	0,00	5 868 632,00	5 868 632,00	5 868 632,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL	5 885 320,00	0,00	5 928 632,00	5 928 632,00	5 928 632,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 928 632,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	5 674,00	0,00	5 674,00	5 674,00	5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	670 412,00	0,00	708 638,00	708 638,00	708 638,00
74	Dotations et participations	5 195 022,00	0,00	5 195 022,00	5 195 022,00	5 195 022,00
75	Autres produits de gestion courante	12 212,00	0,00	19 298,00	19 298,00	19 298,00
Total des recettes de gestion courante		5 883 320,00	0,00	5 928 632,00	5 928 632,00	5 928 632,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 883 320,00	0,00	5 928 632,00	5 928 632,00	5 928 632,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 000,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 885 320,00	0,00	5 928 632,00	5 928 632,00	5 928 632,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 928 632,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	60 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des opérations d'équipement	58 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des dépenses d'équipement	58 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	58 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 000,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00
---	---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00
---	---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	60 000,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 042 843,00		1 042 843,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 799 906,00		4 799 906,00
65	Autres charges de gestion courante	23 383,00		23 383,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	60 000,00	60 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 868 632,00	60 000,00	5 928 632,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 928 632,00
---	--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45	Total des opérations d'équipement	60 000,00		60 000,00
	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		60 000,00	0,00	60 000,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00
---	---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	5 674,00		5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	708 638,00		708 638,00
74	Dotations et participations	5 195 022,00		5 195 022,00
75	Autres produits de gestion courante	19 298,00		19 298,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 928 632,00	0,00	5 928 632,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 928 632,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		60 000,00	60 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	60 000,00	60 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (5) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Commune de TOURS

Budget Primitif 2013

VOTE DU BUDGET

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 089 892,00	1 042 843,00	1 042 843,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<>Terr.à Am.)	57 897,00	27 788,00	27 788,00
60611	Eau et assainissement	132,00	132,00	132,00
60612	Energie - Electricité	26 100,00	26 100,00	26 100,00
606122	Gaz	9 900,00	9 900,00	9 900,00
60621	Combustibles	957,00	957,00	957,00
60622	Carburants	429,00	429,00	429,00
60623	Alimentation	1 794,00	1 794,00	1 794,00
60631	Fournitures d'entretien	3 588,00	3 588,00	3 588,00
60632	Fournitures de petit Equip.	1 935,00	1 935,00	1 935,00
60636	Vêtements de travail	2 870,00	2 870,00	2 870,00
6064	Fournitures administratives	7 323,00	7 323,00	7 323,00
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	728,00	728,00	728,00
6068	Autres matières et fournitures	123 538,00	90 478,00	90 478,00
6078	Autres marchandises	1 688,00	1 688,00	1 688,00
611	Contrats de presta.de services	40 800,00	40 800,00	40 800,00
6132	Locations immobilières	18 300,00	18 300,00	18 300,00
6135	Locations mobilières	95 399,00	96 038,00	96 038,00
614	Ch. locatives et de coPpté	6 800,00	6 800,00	6 800,00
61522	Bâtiments	4 400,00	4 400,00	4 400,00
61558	entretien réparat°autr fournit	19 548,00	19 548,00	19 548,00
6156	Maintenance	34 905,00	34 905,00	34 905,00
616	Primes d'assurances	13 246,00	16 859,00	16 859,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	5 566,00	5 566,00	5 566,00
6184	Vers. à des Org. de formation	6 860,00	6 860,00	6 860,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	2 410,00	2 410,00	2 410,00
6226	Honoraires	53 131,00	60 765,00	60 765,00
6228	Divers	8 100,00	8 100,00	8 100,00
6231	Annonces et insertions	61 105,00	55 207,00	55 207,00
6236	Catalogues et imprimés	46 134,00	37 974,00	37 974,00
6238	Divers	14 460,00	29 960,00	29 960,00
6241	Transports de biens	18 470,00	19 050,00	19 050,00
6247	Transports collectifs	0,00	13 200,00	13 200,00
6248	Divers	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	205 642,00	194 262,00	194 262,00
6256	Missions	17 526,00	17 526,00	17 526,00
6257	Réceptions	8 241,00	8 241,00	8 241,00
6261	Frais d'affranchissement	21 500,00	18 000,00	18 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 760,00	12 760,00	12 760,00
627	Serv. bancaires et assimilés	7 048,00	7 048,00	7 048,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00	6 500,00	6 500,00
62871	A la Coll. de rattachement	98 800,00	98 800,00	98 800,00
6288	Autres serv.extérieurs	13 862,00	16 254,00	16 254,00
63512	Taxes foncières	6 200,00	6 700,00	6 700,00
637	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.(Aut.Org.)	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 709 202,00	4 799 906,00	4 799 906,00
631	Imp.Tx.Vers.Ass.Rém.(Adm.Imp.)	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6331	Versement de transport	27 095,00	27 342,00	27 342,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	9 190,00	9 309,00	9 309,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	12 700,00	12 700,00	12 700,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	100,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale	650 000,00	673 000,00	673 000,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	22 000,00	22 000,00	22 000,00
64118	Autres indemnités	165 000,00	165 000,00	165 000,00
64131	Rémunération	2 524 162,00	2 569 731,00	2 569 731,00
64168	Autres emplois d'insertion	11 716,00	11 716,00	11 716,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	552 338,00	561 745,00	561 745,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	311 193,00	314 237,00	314 237,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	122 136,00	124 735,00	124 735,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	15,00	15,00	15,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	266 747,00	270 672,00	270 672,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 370,00	3 079,00	3 079,00
6478	Autres Ch. sociales diverses	13 440,00	13 525,00	13 525,00
6488	Autres charges	2 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 726,00	23 383,00	23 383,00
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log Dr.	23 526,00	23 183,00	23 183,00
6541	Créances admises en non valeur	200,00	200,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 822 820,00	5 866 132,00	5 866 132,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 825 320,00	5 868 632,00	5 868 632,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 885 320,00	5 928 632,00	5 928 632,00
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			5 928 632,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	5 674,00	5 674,00	5 674,00
6419	Remb. sur Réim. du Pers.	5 674,00	5 674,00	5 674,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	670 412,00	708 638,00	708 638,00
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	557 085,00	595 312,00	595 312,00
70688	Autres prestations de service	55 000,00	55 000,00	55 000,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70848	aux autres organismes	4 515,00	4 515,00	4 515,00
70873	par les C.C.A.S.	23 412,00	23 411,00	23 411,00
70888	Aut.Prod.Act. Ann.(Ab.Vent.Ouv)	15 400,00	15 400,00	15 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 195 022,00	5 195 022,00	5 195 022,00
74718	Autres	548 816,00	548 816,00	548 816,00
7472	Régions	1 253 100,00	1 253 100,00	1 253 100,00
7473	Départements	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7474	Communes	3 291 106,00	0,00	0,00
74741	Part. Communes membres GFP	0,00	3 291 106,00	3 291 106,00
7478	Autres organismes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 212,00	19 298,00	19 298,00
752	Revenus des immeubles	12 212,00	19 298,00	19 298,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		5 883 320,00	5 928 632,00	5 928 632,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 883 320,00	5 928 632,00	5 928 632,00

042	Opérat* ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	2 000,00	0,00	0,00
777	Quote part subvention inv.	2 000,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 000,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	5 885 320,00	5 928 632,00	5 928 632,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 928 632,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1 = différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	58 000,00	60 000,00	60 000,00
12062	MODERNISATION METHODES DE TRAV	4 000,00	0,00	0,00
12085	TX BATIMENTS	8 000,00	0,00	0,00
12089	EQUIPEMENT MATERIEL	46 000,00	0,00	0,00
13062	MODERNISATION METHODES DE TRAV	0,00	8 500,00	8 500,00
13089	EQUIPEMENT MATERIEL	0,00	51 500,00	51 500,00
	Total des dépenses d'équipement	58 000,00	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	58 000,00	60 000,00	60 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 000,00	0,00	0,00
13912	Régions	2 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	60 000,00	60 000,00	60 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat*ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	5 000,00	4 300,00	4 300,00
28158	Autr. inst mat outil technique	2 000,00	3 000,00	3 000,00
28182	Matériel de transport	10 000,00	0,00	0,00
28183	Mat.de bureau et informatique	9 000,00	20 000,00	20 000,00
28184	Mobilier	6 000,00	2 500,00	2 500,00
28188	Autres immo corporelles	28 000,00	30 200,00	30 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		60 000,00	60 000,00	60 000,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12062

(1)

LIBELLE : MODERNISATION METHODES DE TRAV

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 113,81	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 113,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	3 113,81	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12085

(1)

LIBELLE : TX BATIMENTS

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12089

(1)

LIBELLE : EQUIPEMENT MATERIEL

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		14 484,49	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 484,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. mat. outill. techn	1 368,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	7 713,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	189,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	5 213,09	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13062

(1)

LIBELLE : MODERNISATION METHODES DE TRAV

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-8 500,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	8 500,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13089

(1)

LIBELLE : EQUIPEMENT MATERIEL

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	51 500,00	51 500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	51 500,00	51 500,00	0,00
2158	Autres inst. mat. outill. techn	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-51 500,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	51 500,00

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



Commune de TOURS

Budget Primitif 2013

ANNEXES

MAIRIE DE TOURS
 Activités Lyriques et Symphoniques
 Budget Primitif de l'exercice 2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

PROCEDURE	Choix du Conseil Municipal		Délibération du
	Seuil unitaire en deçà duquel une immobilisation s'amortit en 1 an : 500 €		
Amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée	08/07/1996
	Véhicules légers	6 ans	
	Camions et véhicules industriels	7 ans	
	Mobilier	10 ans	
	Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans	
	Matériel informatique	3 ans	
	Matériel classique	8 ans	
	Coffre-fort	20 ans	
	Installation et appareils de chauffage	15 ans	
	Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	
	Appareils de laboratoire	10 ans	
	Equipements de garages et ateliers	12 ans	
	Equipements de cuisine	12 ans	
	Equipements sportifs	10 ans	
	Installation de voirie	20 ans	
	Plantations	20 ans	
	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	
	Logiciels	2 ans	
	Terrains de gisements (Mines et carrières)	Durée contrat	
	Construction sur sol d'autrui	durée bail	
	Bâtiments légers abris	10 ans	
	Agencements et aménagements de bâtiments...	15 ans	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N -1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) =A+B+C+D		2 000,00	0,00	0,00	I 0,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		2 000,00	0,00	0,00	II 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Reversement de dotations et fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Remboursement de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections = C+D		2 000,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur autofinancement antérieur : (C) (I)		2 000,00	0,00	0,00	0,00
13912	Régions	2 000,00	0,00	0,00	0,00
Charges transférées (D) = E+F+G (I)		0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux en régie (E)		0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)		0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks et en-cours (G)		0,00	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance ;

(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		60 000,00	0,00	60 000,00	III 60 000,00
Ressources propres externes (a)		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes financières (b)		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c) (1)		60 000,00		60 000,00	60 000,00
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	5 000,00		4 300,00	4 300,00
28158	Autr. inst mat outil technique	2 000,00		3 000,00	3 000,00
28182	Matériel de transport	10 000,00		0,00	0,00
28183	Mat.de bureau et informatique	9 000,00		20 000,00	20 000,00
28184	Mobilier	6 000,00		2 500,00	2 500,00
28188	Autres immo corporelles	28 000,00		30 200,00	30 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00		0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
Recettes	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00

	Montant	
Dépenses financières (IV)	IV	0,00
Recettes financières (V)	V	60 000,00
Solde (recettes – dépenses)	VI = V – IV (5)	60 000,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (6) (7)	VI + c/2763 + D (5)	60 000,00
Résultat hors charges transférées	V- (II + D001)	60 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance ;
- (3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre,
- (4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068
- (5) Indiquer le signe algébrique ;
- (6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
- (7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/2013	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/2013

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	11	
Attaché principal	A	1	1	
Rédacteur principal de 1° classe	B	1	1	
Rédacteur principal de 2° classe	B	1	1	
Adjoint administratif pal 2cl	C	2	2	
Adjoint administratif de 2 cl	C	6	6	
TECHNIQUE (c)		19	19	
Adjoint technique pal 1 cl	C	5	5	
Adjoint technique pal 2 cl	C	4	4	
Adjoint technique de 1cl	C	3	3	
Adjoint technique de 2 cl	C	6	6	
Agent de maîtrise	C	1	1	
ANIMATION (i)		1	1	
Animateur	B	1	1	
EMPLOIS NON CITES (k)		24	22	
Chargé diffusion OSRCT	B	1	1	
Directeur du théâtre	A	1	1	
Musicien intervenant	B	1	1	
Directeur technique du théâtre	A	1	1	
Peintre décorateur	B	1	1	
Directeur de scène	A	1	1	
Chef de Coeur	A	1	1	
Choriste	B	14	12	
Pianiste répétiteur de chœur	B	1	1	
Chargé de la communication et du mécénat	A	1	1	
Pianiste répétiteur de chant	B	1	1	
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		55	53	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/2013	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/2013

AGENTS NON TITULAIRES □ (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR □ (2)	REMUNERATION (3)	
			Indice	Euros
1 Directeur technique du théâtre	A	Hors Catégorie	834	
1 Musicien intervenant	B	Hors Catégorie	534	
1 Chargé de diffusion OSRCT	B	Hors Catégorie	510	
1 Pianiste Répétiteur de chant	B	Hors Catégorie	465	
2 Choriste	B	Hors Catégorie	401	
1 Peintre décorateur	B	Hors Catégorie	596	
1 Pianiste répétiteur de choeur	B	Hors Catégorie	525	
8 Choriste	B	Hors Catégorie	466	
2 Choriste	B	Hors Catégorie	436	
1 Chef de Coeur	A	Hors Catégorie	681	
1 Chargé de Communication et Mécénat	A	Hors Catégorie	501	
1 Directeur du théâtre	A	Hors Catégorie	HEB BIS 3ème Chevron	
1 Directeur de scène	A	Hors Catégorie	985	
TOTAL GENERAL	22			

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 FIN : Financier
 TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 COM : Communication
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 RS : Restauration scolaire
 ENT : Entretien
 CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de >2000 habitants*

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation :/...../.....

Présenté par (1),
 A le
 Le (1),
 Délibéré par (2), réuni en session
 A le

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le/...../.....
 A... .., le/...../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :